



Déclaration SNES-SNEP-SNESUP FSU CAPA agrégés du jeudi 27 août 2020

Madame la Rectrice,

Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et Messieurs les membres de cette capa,

Nous sommes à quelques heures de la rentrée des écoles, collèges, lycées, établissements du supérieur et force est de constater que, dans un contexte de reprise inquiétante de la pandémie, le gouvernement et notre ministre en particulier ne mesurent pas l'angoisse légitime qui monte du côté des familles, du côté des personnels. La détermination à vouloir faire reprendre le chemin de l'Ecole aux élèves et étudiant.e.s s'entend ; nous la partageons d'ailleurs jusqu'à un certain point, bien convaincu.e.s que l'enseignement à distance n'a été qu'un pis-aller, que les inégalités dans l'accès aux savoirs se sont cruellement creusées suite au confinement. Pourtant la sécurité sanitaire des élèves, de leur famille, de tous les personnels n'est pas négociable. Les établissements scolaires ne sont pas prêts à accueillir des effectifs de classes, de promotions, qui ne cessent d'augmenter chaque année. Il aurait fallu prendre plus tôt la mesure de la vétusté, de l'insuffisance, de la taille des classes, des bâtiments, des installations dans lesquels nous sommes appelé.e.s à enseigner ; la mesure des besoins en personnels vie scolaire, de santé, pour étoffer les équipes pluriprofessionnelles. La promiscuité, la forte concentration physique qui caractérisent nos établissements seront des accélérateurs de contamination: que l'on songe à la vie des internats, aux conditions des services de demi-pension, aux classes et amphis bondés... Alors le masque s'imposera à tous à partir de 11 ans mais, outil protecteur, il appartiendra aux familles d'en munir autant que nécessaire chaque élève, comme une vulgaire fourniture scolaire.. Décision incompréhensible, inacceptable, dans une période où le budget des familles connaît de sévères reculs du fait de la crise économique. Obnubilé par la question économique, ce gouvernement prend le risque de contaminations en masse à l'Ecole comme il l'a fait dans une période antérieure des personnels de santé etc...

Bien au delà des questions matérielles et strictement sanitaires, les syndicats de la FSU ont fait au ministre, pour cette rentrée inédite, des propositions qu'il a balayées d'un revers de main, qu'il s'agisse d'aménager des dédoublements de classe, d'aménager les programmes, les épreuves, de recruter des personnels en nombre, à la hauteur des vrais besoins. Aussi et en dépit de la rhétorique de la circulaire de rentrée, des discours ressassés, de quelques « mesurètes », la justice ne sera pas davantage une priorité de cette rentrée. Le ministre Blanquer répond par des évaluations systématiques, des heures ponctuelles d'accompagnement, là où il faudrait recruter et ne pas surcharger encore d'heures supplémentaires quand toute la situation crie le besoin d'un investissement budgétaire inédit, dans une période inédite. Le second degré avec le Supérieur ont été trop longtemps oubliés. Le lycée est aussi de ce point de vue très révélateur : dans sa dimension professionnelle comme générale, il subit des réformes fortement contestées, qui ont déjà sévèrement mis à mal la formation des jeunes, ont compromis gravement certains enseignements (que l'on songe au triste sort des mathématiques, des options facultatives, dans le cadre de la réforme du lycée général..). Or la fuite en avant se poursuit, sans répit, avec comme effets inacceptables, le brassage sans précédent d'élèves quand la classe implose, élèves soumis à des programmes excessivement ambitieux qui n'ont connu aucun aménagement, soumis à une organisation des examens qui livre chaque jour davantage le diplôme aux aléas du local, comme on peut le craindre avec les derniers assouplissements des épreuves du bac et à la lueur des jurys d'harmonisation de cette année.

Aussi l'Etat assume de moins en moins son rôle de protection sociale. Invoquant sans cesse la responsabilité individuelle, ce gouvernement dit clairement l'idéologie libérale qui l'agite et dissimule

mal, sous un pragmatisme de circonstances, le peu de cas qu'il fait des plus démunis, des plus fragiles. Parce que l'exercice possible de la responsabilité exige que la liberté dont on dispose soit effective, que l'on ne soit pas empêtré.e dans un destin, et donc que l'Ecole ait joué pleinement son rôle d'émancipation. Force est de constater que cette ambition humaniste est piétinée aujourd'hui, si l'on regarde la réalité de l'Ecole, sans se laisser séduire par les discours lénifiants de nos dirigeants. La FSU poursuivra sa lutte contre des réformes qui, indépendamment même du contexte sanitaire qui nous est fait, portent atteinte à la formation des jeunes.

Aujourd'hui se tient la dernière CAPA de promotion des agrégé-es en raison de la mise en œuvre de la loi dite de « transformation de la Fonction Publique ». Alors que les concitoyens revendiquent de plus en plus fort transparence et égalité dans toutes les décisions de l'État, il est paradoxal de constater que ces mêmes principes sont aujourd'hui anéantis dans la gestion des carrières des personnels. Une fois encore, il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur le sérieux et l'honnêteté des services qui subissent cette loi autant que les personnels. La loi de Transformation de la Fonction publique, dans son principe, vise à réduire l'influence des syndicats de la Fonction publique ; elle porte gravement atteinte à la démocratie sociale et prend le risque que, dans l'esprit des personnels, chaque décision de l'administration soit perçue avec doute, défiance, faute d'explication et de contrôle. Nous l'avons vu cette année déjà avec toutes les opérations de mutation et d'affectation. Les recours n'y suffiront pas. C'est la raison pour laquelle nos organisations syndicales réclament l'abolition de cette loi, la tenue de groupes de travail qui permettraient à nos professions de retrouver le chemin de la confiance. Dans l'immédiat, dans l'intérêt de toutes et de tous, nous souhaiterions que les règles d'échanges entre élu.es et services soient clairement établies.

La question de la revalorisation salariale est toujours aussi urgente et une des voies pour parvenir à améliorer la situation financière des personnels en fin de carrière est l'accès à la classe exceptionnelle.

Si la FSU revendique à terme une carrière pouvant être parcourue par tous nos collègues sans obstacle de grade, il faut dès à présent revoir les modalités d'accès à la classe exceptionnelle pour garantir à tous les personnels concernés une réelle revalorisation avant leur départ en retraite. Ainsi, il faut modifier le ratio de promotions entre les deux viviers (actuellement 80% V1 et 20% V2) afin de promouvoir plus de collègues en fin de carrière. Il faut par ailleurs clarifier et élargir les conditions d'accès au premier vivier, avec la prise en compte de nouvelles missions. Cette année encore, nous constatons un effritement préoccupant du nombre de candidatures au vivier 1 (51 seulement contre 84 l'an dernier). Nous constatons encore et toujours les inégalités entre disciplines, entre hommes et femmes dans l'accès à ce vivier : ainsi, 70 % des candidatures au vivier 1 sont le fait d'hommes, contre 30% de femmes. C'est tout simplement inacceptable ! Par ailleurs, sans acte de candidature à l'avenir, comment être certain.e que toutes les situations seront examinées, quand tant de flou règne par exemple autour des exercices en BTS ?

D'ici 2023, 10 % des agrégé-es doivent être à la classe exceptionnelle. Le fort ralentissement de la montée en charge prévu pour cette année (+0,6 points à l'issue de cette campagne 2020, contre +2,5 points sur les trois campagnes précédentes) rend critique l'importance de promouvoir des collègues proches de la retraite afin d'assurer une rotation des promotions grâce aux futurs départs en retraite. Pour la CAPN 2020, le nombre de promotions prévues est de 1161, contre 2178 l'an passé. C'est la raison pour laquelle, autour du vivier 2 surtout et en veillant à la situation des femmes, la FSU fera des propositions qui garantissent des possibilités de promotions pour l'avenir de notre profession.

Nous avons souhaité le report de cette capa, initialement prévue le 20 Août, afin de disposer des documents et de temps pour la préparation. Nous vous remercions d'avoir accédé à cette demande et d'avoir répondu à nos interrogations.